

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 8 janvier 2024,

L'Agence régionale de santé Normandie accompagne les services d'urgences pour renforcer leur capacité de réponse

Dans le cadre du projet régional de santé 2023-2028, l'ARS Normandie veille à apporter aux acteurs de l'offre de soins les moyens de renforcer leur capacité de réponse aux besoins des populations.

En matière de médecine d'urgence, et tenant compte de la publication le 29 décembre 2023 d'un nouveau décret élargissant la palette des solutions des hôpitaux assurant une activité de SMUR, l'ARS Normandie prend l'initiative d'accompagner financièrement tous les établissements concernés pour qu'ils soient en capacité d'assurer, dans les meilleures conditions, des sorties SMUR paramédicalisées, assurées par un infirmier et un conducteur, sur demande du SAMU.

Il s'agit ainsi d'accompagner les hôpitaux de toute la région pour que des équipages paramédicaux soient en mesure de partir en intervention en s'inscrivant dans les protocoles du SAMU et en gardant le lien avec le médecin régulateur. Pour cela, l'ARS versera **un forfait de 45 000 € par SMUR qui doit permettre de couvrir les frais de formation et l'acquisition d'équipements dédiés** (scope multi monitoring avec capacité de télétransmission, sacs d'intervention et stéthoscope connecté avec logiciel, lunettes interactives, téléphonie).

En complément de cette action de soutien envers tous les SMUR de la région, l'ARS Normandie publie ce lundi 8 janvier un appel à projets, doté de 1,7 M€ et ouvert aux 40 établissements autorisés en médecine d'urgence, pour les soutenir dans les domaines suivants :

- Actions d'optimisation du temps médical ;
- Organisations visant à renforcer la pertinence du recours aux urgences en partenariat avec la médecine générale de ville ;
- Dispositifs d'équipes d'intervention SMUR ;
- Démarche de structuration d'un modèle territorial de réponse à l'urgence.

Les résultats de cet appel à projets seront connus fin février.